

Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



DEUXIÈME COMMISSION, 882^e
SÉANCE

Mardi 1er octobre 1963,
à 15 h 15

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Discussion générale sur l'ensemble des points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission (suite)	11

Président: M. Ismael THAJEB (Indonésie).

DISCUSSION GENERALE SUR L'ENSEMBLE DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RENVOYES A LA COMMISSION (suite)

1. M. HOO (Commissaire à l'assistance technique)^{1/} dit que, pendant les huit premiers mois de 1963, l'exécution du programme ordinaire et du Programme élargi d'assistance technique a coûté 10 500 000 dollars contre 10 400 000 dollars au total pour la période correspondante de 1962. Pour l'ensemble des programmes administrés par l'ONU, y compris les projets du Fonds spécial et les activités entreprises au titre d'arrangements concernant des dons et des fonds d'affectation spéciale ("funds-in-trust"), les dépenses totales sont passées de 10 millions de dollars en 1960 à 12 100 000 dollars en 1961 et 19 800 000 dollars en 1962. Les dépenses atteindront probablement 27 millions de dollars en 1963; pour 1964, le budget se situera aux alentours de 33 millions de dollars pour l'ensemble du programme. Cette augmentation du coût des programmes est due surtout à l'intensification des opérations entreprises par l'ONU dans le cadre des projets du Fonds spécial. Pendant la même période de 1963, le coût des services d'experts a été de 8 300 000 dollars, contre 8 100 000 dollars pendant la période correspondante de 1962. Les crédits ouverts pour l'octroi de bourses d'études se sont élevés à 1 800 000 dollars contre 2 millions pendant la période précédente. Il a été attribué un plus grand nombre de bourses en 1963 qu'en 1962, mais leur durée a été plus courte et leur montant moindre. Près de 60 p. 100 des fonds disponibles au titre de ces programmes ont été consacrés au développement économique, 25 p. 100 à la protection sociale et plus de 15 p. 100 à l'administration publique. Dans ces deux derniers domaines, les chiffres traduisent un léger accroissement des activités par rapport à 1962.

2. L'ONU a vu se développer encore en 1963 son rôle d'agent d'exécution des projets du Fonds spécial. Au 31 août 1963, elle était chargée de 54 projets, pour l'exécution desquels le Fonds a prévu près de 50 millions de dollars, ce qui représente 17 projets de plus qu'en 1962 et une augmentation de 7 millions de dollars des crédits affectés à leur exécution. L'ONU exécute ainsi pour le Fonds spécial des tâches techniques d'une grande diversité, dans toutes les régions du monde.

^{1/} Le texte *in extenso* de la déclaration faite par le Commissaire à l'assistance technique a été distribué sous la cote A/C.2/L.723.

3. En 1963, plus de 20 pays d'Afrique ont demandé une assistance sous forme de services d'experts dans le domaine du développement, de la planification et de la programmation économique. Un groupe d'experts a participé à l'élaboration du premier plan de développement quinquennal de la Somalie. Une autre mission de l'ONU, à Malte, a recommandé des mesures concrètes, dont s'inspirera probablement le premier plan quinquennal de ce pays. A Ceylan, un expert de l'ONU participe à la mise au point d'un plan triennal.

4. En Amérique latine, l'ONU a envoyé trois experts de la politique commerciale, qui travailleront en collaboration avec la CEPAL et donneront des avis aux différents gouvernements de la région sur les questions touchant à l'intégration économique, à la diversification des exportations et aux problèmes financiers liés au programme d'élargissement des marchés. L'ONU organise également à Santiago deux réunions de spécialistes de la politique commerciale, qui contribueront notamment à l'élaboration d'un rapport d'ensemble sur les problèmes qui se posent dans ce domaine en Amérique latine.

5. En Afrique, en Asie et en Amérique latine, des groupes d'études budgétaires sont organisés régulièrement et contribuent à la réalisation d'importantes réformes que les gouvernements s'emploient à apporter à leurs systèmes budgétaires. Le huitième groupe d'études de cette série pour les pays d'Amérique latine se tient actuellement au Costa Rica. La première conférence budgétaire internationale aura lieu en 1964 à Copenhague et réunira des représentants des pays en voie de développement comme des pays industrialisés. Un autre événement marquant dans le domaine des finances publiques est l'augmentation du nombre de demandes d'assistance en vue d'harmoniser les systèmes fiscaux de pays qui font partie d'une association économique régionale ou d'une fédération politique. Une assistance de cette nature a été fournie pour la préparation de l'Accord centraméricain sur les stimulants fiscaux au développement industriel. C'est ainsi que les gouvernements des pays qui font partie du marché commun d'Amérique centrale, et ceux du Kenya, du Tanganyika et de l'Ouganda, ont eu recours aux experts de l'ONU. Une mission va se rendre au Sénégal et en Gambie, où elle conseillera les deux gouvernements sur l'harmonisation des systèmes économiques et fiscaux de ces pays.

6. Dans le domaine des statistiques, l'assistance fournie porte surtout sur la formation de personnel qualifié. En Afrique, deux sessions complètes de formation, d'une durée de neuf mois chacune, ont déjà eu lieu dans trois centres de niveau moyen, et un centre universitaire destiné à des participants de langue française a terminé la première année d'un cours de deux ans. La demande est telle qu'il faudra augmenter le nombre des cours de niveau univer-

sitaire au fur et à mesure qu'on disposera du personnel voulu. En Asie, pour répondre à la demande de la Conférence des statisticiens d'Asie, il est prévu pour 1964 un cours régional de formation pour les organisateurs des centres de formation nationaux, et le secrétariat de la CEAE0 a préparé un manuel de base à cet effet. En outre, l'ONU a continué de fournir des services d'experts à long et à court terme ou des bourses de perfectionnement à l'intention des cadres supérieurs. Enfin, en Indonésie, les travaux du Centre de développement et de recherche en matière de statistiques, financés par le Fonds spécial, progressent de façon satisfaisante en vue de mettre au point les divers types de statistiques dont le gouvernement a besoin pour la planification.

7. En 1963, les demandes d'aide à l'industrie ont augmenté. Les Gouvernements de l'Iran et de la Jamaïque ont demandé qu'on leur envoie des missions chargées d'examiner les questions se rapportant au développement industriel. Neuf experts de l'ONU, spécialistes des études industrielles et de l'établissement des prix de revient, ont été détachés auprès du service de développement économique de Singapour. La mission chargée d'une enquête industrielle en Birmanie a terminé la majeure partie de son travail. En outre, des missions ont été envoyées en Guinée, dans le Nyassaland, dans le Honduras britannique, ainsi qu'au Niger. En Amérique latine, un cycle d'études sur la programmation industrielle a été organisé en mars 1963, en plus des services d'experts. Une assistance a été fournie à de nombreux pays pour créer et développer diverses industries. De plus, les Gouvernements de la Birmanie et de la République arabe unie ont reçu une assistance en vue d'améliorer les systèmes comptables de l'industrie, de préparer des données sur les coûts de la production et de former du personnel local dans ces domaines. Enfin, un colloque interrégional sur l'application des techniques modernes de la sidérurgie, auquel assisteront 110 spécialistes et techniciens de l'acier appartenant à plus de 50 pays, aura lieu à Prague et à Genève en novembre 1963. On envisage également de réunir un cycle d'études sur les instituts technologiques dans la région de la CEAE0 en août 1964.

8. L'Organisation a envoyé un nombre croissant de missions à court terme pour aider les gouvernements à résoudre leurs problèmes dans le domaine de la mise en valeur des ressources naturelles. Les opérations de l'assistance technique ont consisté en majeure partie en projets de caractère régional concernant des études de bassins fluviaux, en conférences, en cycles d'études et en cours de formation sur différents aspects de la prospection minière. Une mission d'étude a été envoyée pour aider les quatre pays d'Afrique occidentale à amorcer leur programme de mise en valeur du bassin du Sénégal. De même, une mission mixte ONU/FAO a fourni, en 1963, des conseils pour l'utilisation à des fins multiples du bassin de la Volta. Une mission de trois membres s'est rendue au Dahomey et au Togo en vue d'organiser un programme commun d'électrification. Le groupe d'experts de l'électrification rurale organisé sous les auspices de la CEAE0 a fourni des conseils à 14 pays de cette région. Un groupe analogue a été créé en Amérique centrale. Dans les programmes nationaux, les demandes d'assistance portent surtout sur la prospection géologique et la mise en valeur des ressources minières. On s'efforce de plus en plus de grouper les études relatives aux eaux souterraines avec d'autres études lors de l'exé-

cution de programmes de levés aériens, d'établissement de cartes, de forages et d'évaluation économique. Le nombre de demandes d'assistance technique dans ce domaine traduit le besoin d'instituts géologiques et miniers et de laboratoires spécialisés, ainsi que de spécialistes en matière de législation et d'organisation de projets intéressant le domaine de l'énergie et des ressources naturelles.

9. En matière de transports, le nombre des demandes d'assistance s'est accru, notamment pour organiser des réseaux routiers et ferroviaires, développer les installations portuaires et la navigation intérieure, et former du personnel. Le projet de la grande route d'Asie a progressé et certaines études sont en cours en vue de développer le réseau routier de l'Afrique occidentale. Le Centre d'études portuaires et maritimes a tenu une session au cours de l'été de 1963.

10. Dans le domaine du logement, de la construction et de la planification, l'ONU recherche les moyens de développer des projets pilotes, auxquels certains gouvernements sont disposés à apporter une contribution sous forme de personnel et de matériel. Au cours des dernières années, les Nations Unies ont reçu des contributions bénévoles s'élevant à 100 000 dollars environ, qui serviront en majeure partie à financer un projet pilote relatif au logement en Somalie et un projet pilote régional pour l'Afrique, qui sera réalisé à Addis-Abéba. Outre la poursuite des activités des centres de formation et de recherche démographiques régionaux, il convient de mentionner la Conférence asiatique de la population, qui se tiendra à New Delhi du 10 au 20 décembre 1963, et examinera les grands problèmes de la planification pour le développement économique et social que posera l'évolution prévue de la croissance, de la composition et de la répartition géographique de la population. La Conférence examinera également les moyens d'assurer une utilisation meilleure des ressources humaines.

11. Dans le domaine du développement social, les gouvernements s'efforcent de renforcer les aspects économiques du développement communautaire et d'associer davantage la population à leurs programmes de développement. Les demandes d'assistance ont porté surtout sur les moyens d'inclure le développement communautaire dans les programmes nationaux de développement, ainsi que sur la réforme agraire et, plus particulièrement, la colonisation rurale. En matière de services sociaux, il y a eu une demande croissante d'assistance pour l'organisation et l'administration des services sociaux et la formation de personnel, ainsi que pour les services de protection de la famille et de l'enfance, notamment dans le cadre des projets qui reçoivent une assistance commune par l'intermédiaire du FISE.

12. A la suite de fréquents appels du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, l'ONU a été appelée à aider les pays victimes de cataclysmes naturels. En Iran et à Bali, des équipes d'experts ont été envoyées sous la direction d'un représentant spécial du Secrétaire général afin d'évaluer les dégâts et de préparer un programme d'aide directe et de reconstruction. Des mesures d'urgence ont également été prises à la suite du tremblement de terre de Skoplje, en Yougoslavie. A sa dernière session, le Conseil économique et social a demandé au Secrétaire général de mettre au point, de concert avec les institutions spécialisées

et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, des arrangements en vue de fournir une assistance rapide lors de cataclysmes naturels.

13. Dans le domaine de l'administration publique, l'ONU a continué d'aider les gouvernements en fournissant des services d'experts, en octroyant des bourses et en accordant son appui à plusieurs instituts d'administration publique. Des conseillers régionaux en matière d'administration publique ont été affectés aux commissions économiques régionales pour leur permettre d'intensifier l'aide qu'elles apportent aux gouvernements dans ce domaine. Des groupes et des cycles d'études ont été organisés ou vont l'être d'ici la fin de 1963, notamment sur les problèmes administratifs que pose l'expansion urbaine rapide dans les Etats arabes, sur les services d'achats et d'approvisionnement de l'Etat en Amérique latine et sur les services centraux fournis aux autorités locales dans la région de la CEAE. L'ONU exécute actuellement, en collaboration avec les institutions spécialisées, notamment la Banque mondiale, un projet sur les aspects administratifs de la planification nationale du développement.

14. Les opérations d'assistance technique ont pris une ampleur considérable dans le domaine de la formation, surtout les activités de formation en groupe. Un programme de formation à l'intention des fonctionnaires des pays en voie de développement qui s'occupent de la coordination de l'assistance technique étrangère est actuellement en cours d'exécution au Siège, ainsi qu'un autre programme visant à la formation de fonctionnaires de pays africains en matière de financement du développement. Un cours de formation de diplomates a commencé à Genève en juin 1963 et se poursuivra au Siège en novembre. Un cours analogue sera organisé en novembre également, à la Barbade, à l'intention des pays de la région des Antilles. En outre, d'autres projets de formation régionaux et interrégionaux ont été organisés en 1963.

15. Le Commissaire de l'assistance technique appelle l'attention de la Commission sur les améliorations apportées à l'organisation et à la gestion des programmes. En examinant le programme ordinaire proposé par le Secrétaire général, le Comité de l'assistance technique a contribué, à sa dernière session, à rationaliser les diverses activités d'assistance technique de l'Organisation, y compris celles qui ont trait aux droits de l'homme et aux stupéfiants. Le CAT et le Conseil économique et social ont recommandé que le Secrétaire général soit autorisé à opérer des ajustements dans les dispositions prévues aux chapitres 13 et 14 du projet de budget et dans l'article premier du chapitre 16, de manière à permettre des virements de fonds en vue d'augmenter les crédits prévus à un ou à plusieurs des chapitres du titre V. La possibilité d'opérer ces virements, sur lesquels le Secrétaire général doit faire rapport au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et au CAT, permettra d'introduire plus de souplesse dans la gestion des programmes.

16. Lors de la dix-septième session de l'Assemblée générale, la Commission a pu se convaincre de la nécessité d'accroître le budget prévu pour le programme OPEX, qui était limité à 850 000 dollars par an. Au total, 61 pays et territoires ont maintenant conclu un accord avec l'Organisation au sujet du programme OPEX et six autres ont entrepris des négociations à cette fin. Sur la recommandation du CAT, le Conseil économique et social a adopté la

résolution 951 (XXXVI), qui permettra d'utiliser des crédits du compte spécial du Programme élargi pour former du personnel d'exécution. En outre, l'Organisation pourra par la suite être ainsi libérée de ses responsabilités administratives à l'égard des postes de personnel d'exécution qui relèvent des institutions spécialisées.

17. En ce qui concerne les rapports entre le programme ordinaire et les programmes dont le financement est assuré par d'autres ressources, question qui a été soulevée à la dernière session du CAT et à celle du Conseil économique et social, et que le Secrétaire général mentionne aussi au titre V de son projet de budget pour 1964 (A/5505), le Commissaire à l'assistance technique indique que la reconversion du programme ordinaire grâce au transfert, au Programme élargi de projets comportant des obligations continues permettra d'utiliser des fonds du programme ordinaire pour satisfaire un grand nombre de demandes présentées par les gouvernements, et permettra aussi la constitution de petites équipes de travail en vue de procéder à des enquêtes immédiates ou d'étudier la possibilité d'exécuter les projets à long terme énoncés dans les résolutions de l'Assemblée générale et dans celles du Conseil économique et social.

18. La proportion des crédits utilisables pour les projets régionaux n'étant limitée par aucune disposition, le programme ordinaire a permis de financer non seulement des projets inscrits au programme des commissions économiques régionales, mais aussi des projets intéressant des pays limitrophes dans de nombreuses régions du monde, et concernant notamment la mise en valeur de bassins fluviaux et l'intensification des échanges commerciaux. Au titre du programme ordinaire, 67 conseillers régionaux ont été affectés aux commissions économiques régionales et chargés de fournir des services consultatifs à la demande des pays des diverses régions.

19. Un tableau complet des mesures prises pour décentraliser les activités d'assistance technique dans les domaines économique et social et pour renforcer celles des commissions économiques régionales a été présenté au Conseil économique et social dans le rapport du Secrétaire général sur cette question (E/3786). En plus de la création des services de coordination de l'assistance technique dans les secrétariats des commissions économiques régionales et de la décentralisation des projets régionaux, on envisage d'associer davantage les secrétariats régionaux à l'établissement de programmes relatifs aux projets nationaux, notamment pour orienter ces programmes vers les éléments prioritaires des plans de développement des divers pays.

20. Le Commissaire à l'assistance technique est convaincu que la Deuxième Commission voudra bien recommander à l'Assemblée générale les mesures adoptées par le CAT à sa dernière session en vue de faciliter la gestion des programmes d'assistance technique et qui ont déjà été approuvées par le Conseil économique et social.

21. M. OWEN (Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique)^{2/} déclare que le Programme élargi d'assistance technique a continué de justifier son titre et s'est encore "élargi" au cours de l'année

^{2/} Le texte *in extenso* de la déclaration faite par le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique a été distribué sous la cote A/C.2/L.724.

considérée. Les contributions pour 1963 atteignent déjà 50 400 000 dollars, alors que le total s'établissait à 42 200 000 dollars en 1961 et à 45 400 000 dollars en 1962. M. Owen espère pouvoir rendre compte à la Commission, dans quelques semaines, des résultats de la Conférence des Nations Unies de 1963 pour les annonces de contributions au Programme élargi et au Fonds spécial; il aura alors une idée plus précise des sommes à recevoir.

22. Bien qu'il ait été partiellement absorbé par l'augmentation des coûts, l'accroissement des ressources a permis d'étendre sensiblement les opérations. Le nombre des experts est passé de 2 291 en 1959 à 2 552 en 1962. Celui des bourses octroyées a augmenté de façon encore plus notable, passant de 2 107 en 1959 à 3 831 en 1962, et ces tendances ascendantes se retrouvent dans le programme biennal pour 1963-1964. Le nombre total des pays qui contribuent au Programme (104) est plus élevé que jamais. Les pays et territoires qui bénéficient d'une assistance ou fournissent des moyens de formation et des facilités d'accueil sont également plus nombreux, et les experts sont recrutés dans un plus grand nombre de pays.

23. Au cours des dernières années, les activités au titre du Programme élargi se sont considérablement développées en Afrique, où les dépenses engagées se sont élevées en 1962 à près de 14 millions de dollars; en pourcentage du montant total des dépenses, elles sont ainsi passées de 7,9 en 1960 à 30,9 en 1962. Pour le programme biennal de 1963-1964, la part de l'Afrique a été fixée à 32,8 p. 100 des dépenses totales. Il n'aurait pas été possible de faire face à une expansion aussi rapide si les fonds mis à la disposition du Programme n'avaient pas sensiblement augmenté, d'autant plus que les programmes exécutés ailleurs qu'en Afrique se sont aussi sensiblement développés. Les dépenses engagées pour les pays non africains sont passées de moins de 28 millions de dollars en 1960 à 44 500 000 en 1962. Par ailleurs, les bureaux extérieurs, qui desservent le Fonds spécial et le Programme élargi, ont été développés et consolidés en Asie, en Amérique latine et dans le Moyen-Orient, aussi bien qu'en Afrique.

24. L'attention particulière accordée à l'Afrique au cours des dernières années est pleinement justifiée étant donné la création de nouveaux Etats africains. M. Owen espère que les Membres de l'Organisation des Nations Unies continueront d'approuver la politique suivie dans le cadre du Programme élargi. Néanmoins, il reste nécessaire d'attacher plus d'importance aux besoins de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine en matière d'assistance technique, et il faut espérer que la Conférence pour les annonces de contributions permettra de rétablir l'équilibre sans décevoir les nouveaux pays.

25. Les besoins concurrents de différents pays dans divers domaines font courir au Programme élargi le risque d'éparpiller à l'excès ses ressources limitées. Selon les nouvelles règles de programmation, c'est aux gouvernements des pays bénéficiaires qu'il appartient de décider des projets à inclure dans les programmes nationaux, et cette programmation ne peut être efficace que si les gouvernements créent les institutions de planification nécessaires. L'un des meilleurs moyens d'utiliser les ressources limitées est donc d'aider les gouvernements à mettre sur pied de telles institutions et à former leur propre personnel pour en assurer la gestion efficace. On

reconnaît maintenant de plus en plus la nécessité d'une planification du développement, ainsi que le besoin d'une coordination et d'une direction centrale. A la fin de 1962, 38 des pays où le BAT avait des représentants résidents avaient établi, ou s'employaient à établir, des plans de développement.

26. Au Togo, un économiste hautement qualifié, qui prête son concours au titre du Programme élargi, assume les responsabilités de représentant résident afin de coordonner les activités des spécialistes qui travaillent dans les divers secteurs. En Somalie, un conseiller économique des Nations Unies fait fonction de vice-président de la Commission de planification et de coordination en vue du développement économique et social, secondé par deux autres conseillers des Nations Unies. Au Soudan, un planificateur économique a aidé le gouvernement à mettre au point le troisième plan de développement, récemment rendu public. Un conseiller économique des Nations Unies a également aidé à élaborer un plan de développement économique en Haute-Volta. Les services d'experts en matière de planification sont également fournis au Cameroun, à la République centrafricaine, au Congo (Brazzaville) et au Gabon. L'Ouganda, le Nyassaland, la Rhodésie du Nord, le Burundi et le Rwanda bénéficient des services de spécialistes de la planification du développement. En 1962, une mission de quatre experts, financée sur les fonds du Programme élargi, a présenté un rapport sur les conséquences économiques d'une éventuelle Fédération de l'Afrique orientale, et cette assistance a pris une importance accrue à la lumière des entretiens qui ont eu lieu entre les dirigeants des pays intéressés. La Rhodésie du Nord a présenté récemment une demande officielle en vue d'une étude économique qui serait confiée à un groupe de six experts.

27. Cette forme d'assistance ne se limite pas à l'Afrique; c'est ainsi qu'à Chypre un conseiller principal en matière de planification économique et un planificateur adjoint travaillent, avec la Commission de planification économique, à la mise au point du budget de développement et à l'élaboration du premier plan quinquennal détaillé. Au Samoa-Occidental, un spécialiste des questions du développement doit conseiller le gouvernement au sujet d'un programme de développement.

28. Depuis de longues années, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale soulignent l'intérêt de l'assistance en vue du développement industriel, et la création du Centre de développement industriel a permis de concentrer l'attention sur ce problème. Les projets retenus dans ce domaine reflètent non seulement l'ordre de priorité adopté par les gouvernements, mais encore les limites du programme. La participation du Programme élargi aux projets industriels ne peut qu'être modeste, car elle n'implique ni activité de construction, ni financement, ni fourniture importante de matériel; mais les experts du Programme peuvent éviter des erreurs coûteuses lors de la planification d'entreprises nouvelles. Ils ont fait la démonstration de techniques efficaces qui se traduisent en économie de devises. En outre, on a utilement contribué au progrès industriel en participant à la formation de travailleurs et à la création d'établissements de formation professionnelle. Les plus importants des programmes de formation ont été lancés il y a plusieurs années déjà et, en Yougoslavie seulement, plus de 2 000 ouvriers, contremaîtres et cadres sont rentrés dans leur pays après des stages de formation dans diverses usines euro-

péennes. Au Chili, en République arabe unie et dans d'autres pays, les experts de l'OIT ont aidé le gouvernement à créer des centres de formation qui se sont développés par la suite, avec l'aide du Fonds spécial. Pour illustrer le rôle consultatif des experts industriels, on peut citer les travaux d'un spécialiste qui a présenté un rapport sur la production des textiles de coton en Thaïlande, où, par ailleurs, un expert de la FAO et ses homologues nationaux ont réussi à résoudre les problèmes que posait la mise en train de la première usine de contre-plaqué du pays.

29. L'assistance en vue du développement industriel dépend pour une grande part des demandes d'assistance reçues des gouvernements, et le BAT est maintenant mieux à même que par le passé de prêter son concours pour l'établissement de ces demandes.

30. Il ne faut cependant pas sous-estimer l'importance d'autres secteurs de l'économie des pays en voie de développement. Pour un grand nombre de gouvernements, les projets d'étude et de planification dans les domaines de l'agriculture, de l'enseignement et de la main-d'œuvre occupent la première place dans l'ordre des priorités, comme le montrent leurs demandes d'assistance. Un spécialiste des questions agricoles a été envoyé en Algérie pour aider le gouvernement à mettre au point un programme de développement agricole et, dans la Nigéria, une équipe de 15 experts élabore également un programme de développement agricole sur lequel on se fondera pour déterminer la politique à long terme dans ce domaine. L'UNESCO s'occupe de la planification de l'enseignement dans presque tous les nouveaux Etats d'Afrique et l'OIT a envoyé des missions de main-d'œuvre dans un très grand nombre de pays.

31. Deux des faits les plus marquants survenus au cours des dernières années ont été la création du Fonds spécial et la mise sur pied d'un service opérationnel commun qui a beaucoup renforcé chacun des programmes entrepris, tout en favorisant l'élaboration de programmes communs. Une grande partie des efforts passés du BAT dans le domaine des services consultatifs ou de la formation portent tous leurs fruits dans les programmes du Fonds spécial. Au cours du cycle de programmation biennale qui va s'ouvrir au début de 1964, le BAT s'efforcera de resserrer encore les rapports déjà étroits qu'il entretient avec les organisations participantes, et tout particulièrement avec l'ONU, à l'occasion de leurs programmes ordinaires. Cette période sera importante également pour le renforcement de la coopération avec les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales. Au début de 1963, des réunions régionales des représentants résidents ont été organisées dans chaque grande région géographique; ces réunions, désormais périodiques, permettent au Directeur général du Fonds spécial, à M. Owen lui-même et à leurs principaux collaborateurs d'examiner leurs projets et leurs problèmes avec les représentants résidents et donnent aux représentants locaux l'occasion de rencontrer les fonctionnaires régionaux détachés auprès des commissions économiques régionales et les fonctionnaires régionaux des institutions spécialisées.

32. En ce qui concerne les programmes bilatéraux d'assistance technique, le BAT se félicite de la coopération amicale que lui ont fournie les pays bénéficiaires. Les représentants résidents se rendent particulièrement utiles en organisant des discussions et des échanges de renseignements. En même temps,

ils s'attachent à respecter les vœux des gouvernements bénéficiaires. Une grande partie des efforts du BAT ont été menés à bien grâce à l'assistance bilatérale fournie aux pays en voie de développement, à la demande de leurs gouvernements.

33. Un des aspects particulièrement heureux des activités d'assistance technique est la coopération qui s'établit entre, d'une part, les fonctionnaires internationaux et les bureaux des représentants résidents et des directeurs de programmes du Fonds spécial et, d'autre part, les fonctionnaires nationaux qui opèrent dans les ministères et autres organismes publics. Les fonctionnaires des gouvernements bénéficiaires, dont la tâche est de coordonner l'assistance fournie par le BAT avec l'assistance technique d'autres sources ainsi qu'avec l'aide économique et les plans de développement national, jouent un rôle particulièrement important. On a donc pris des dispositions en vue de familiariser parfaitement ces fonctionnaires avec tous les aspects du travail du BAT. Les préparatifs sont déjà bien avancés pour l'organisation d'un cycle d'études qui se tiendra à Addis-Abéba au début de 1964 et auquel ont été invités des fonctionnaires de tous les pays d'Afrique. Ce cycle d'études contribuera à mieux faire comprendre aux gouvernements africains les objectifs, les modalités et les possibilités des programmes du BAT, lequel espère apprendre à cette occasion comment rendre plus fructueuse sa collaboration avec les gouvernements. Comme le Commissaire à l'assistance technique l'a déjà signalé, le Programme élargi a financé un programme de stage au Siège, auquel ont participé, dans une atmosphère dénuée de formalité, des fonctionnaires de 10 pays d'Asie, d'Amérique latine et du Moyen-Orient, qui ont pu également observer le fonctionnement du secrétariat du BAT et de la Direction des opérations d'assistance technique. Ce programme de stage pourrait être repris et étendu si le premier groupe de participants estime qu'il a été utile.

34. M. Owen tient également à rendre hommage aux nombreux comités nationaux d'assistance technique et organismes analogues sur lesquels compte le BAT pour le recrutement des experts et le placement des boursiers.

35. Lorsque le BAT ne réussit pas à mener à bien certains programmes soigneusement préparés, l'échec tient, dans la plupart des cas, au fait que l'on n'a pas trouvé — ou que l'on a trouvé trop tard — les experts nécessaires à leur exécution. L'évaluation qui figure dans le rapport annuel du BAT au Comité de l'assistance technique (E/3739) montre que la compétence professionnelle de la grande majorité des experts est d'un niveau remarquablement élevé et que les services qu'ils rendent donnent généralement toute satisfaction. On a cependant enregistré certains retards regrettables et quelques échecs complets dans le recrutement d'hommes et de femmes qualifiés. Il y a de bons experts dans tous les pays, mais ils ne sont pas toujours disponibles au moment voulu. Ceux qui ont obtenu d'excellents résultats le doivent non seulement à leur compétence technique, mais aussi à leur largeur de vues, à leur patience, à leur modestie et à leur humour. Il est fort possible que le nombre d'hommes et de femmes possédant ces qualités et pouvant être engagés ait constitué le facteur limitatif dans l'expansion des activités d'assistance technique. La question du recrutement, des conditions dans lesquelles les experts recherchés peuvent se

rendre libres et des facilités qui leur sont offertes pour travailler à l'étranger doit être suivie de façon continue.

36. En 1962, 705 des experts engagés venaient de pays recevant eux-mêmes une assistance technique. Si ce chiffre n'est pas plus élevé, ce n'est pas parce que ces pays ne disposent pas d'un plus grand nombre de spécialistes hautement qualifiés, mais plutôt parce qu'ils ne peuvent se priver de leurs services. Cependant, le BAT pourrait recruter davantage d'experts dans les pays peu développés s'il disposait à cet effet de ressources plus importantes en devises convertibles.

37. M. Owen souhaiterait que la Commission se rallie à la décision récemment prise par le Conseil économique et social en autorisant la fourniture, au titre du Programme élargi, d'un personnel d'exécution et de direction plus important afin de répondre aux besoins urgents de nombreux pays en voie de développement. Par sa résolution 951 (XXXVI), le Conseil économique et social a autorisé l'utilisation des fonds du Programme élargi pour la fourniture de personnel d'exécution et de direction par toutes les organisations participantes, à titre expérimental, pendant la période 1964-1966, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale et sans préjuger la solution qui pourra être donnée aux problèmes dont le Comité spécial créé en vertu de la résolution 851 (XXXII) du Conseil est saisi au sujet de la coordination entre les différents programmes d'assistance technique. Certes, cette méthode s'écarte sensiblement de la pratique antérieure, mais M. Owen estime qu'elle constituerait un instrument précieux pour atteindre les objectifs en vue desquels le Programme élargi a été créé, et il est convaincu que la résolution rencontrera l'adhésion de la Commission.

38. Une intéressante innovation des dernières années est l'emploi croissant, à diverses tâches auxiliaires dans le Programme élargi, de jeunes gens possédant la formation théorique requise. La plupart d'entre eux, originaires des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne, de la Suède et du Danemark, sont employés par les organisations participantes comme experts adjoints. On attend d'autres auxiliaires venant de Belgique, de Norvège, du Japon et de Suisse, qui ont tous signé un contrat avec les organisations ou exprimé le désir de le faire. Ces contrats prévoient le remboursement intégral, par leur gouvernement, des traitements versés aux intéressés, bien qu'il s'agisse de fonctionnaires internationaux du point de vue administratif. Au cours des derniers mois, des auxiliaires ont été affectés auprès des représentants résidents en Bolivie, au Chili, en Iran, en Jordanie, au Tanganyika et en Tunisie, et des nominations sont en cours pour le Dahomey, la Guinée et la République arabe unie. Certains des candidats ont été présentés par leur gouvernement, comme dans le cas de la Suède, de la Norvège et de la Belgique, tandis que d'autres sont envoyés par des organisations bénévoles du Royaume-Uni et des États-Unis, qui ont accepté d'assumer les différentes dépenses entraînées par leur affectation. M. Owen espère fermement que tous les gouvernements participeront à ces arrangements.

39. En ce qui concerne la programmation et l'administration, on s'accorde généralement à penser que la programmation biennale représente une nette amélioration sur la façon de procéder antérieure. On est parvenu à une certaine souplesse en perfec-

tionnant la procédure pour les modifications du programme et en autorisant le Président-Directeur à user plus largement des allocations pour cas d'urgence. Ces allocations ont joué un rôle essentiel dans la façon dont le Programme élargi a pu faire face à des situations nouvelles et imprévues, comme celles que constituaient les désastres survenus au Chili, au Maroc, en Iran, à Bali, en Libye et en Yougoslavie. Le BAT a également pu s'adapter aux modifications de la politique des gouvernements et aux nouvelles occasions qui se présentaient d'améliorer les services.

40. Un autre élément de souplesse dans la programmation a été le rôle des fonds d'affectation spéciale ("funds-in-trust"), qui permettent aux organisations participantes de fournir une assistance technique supplémentaire à titre onéreux aux gouvernements qui en font la demande. Le coût de ces opérations s'est élevé en 1961 à environ 2,5 millions de dollars et, en 1962, il a atteint 3,5 millions de dollars. Dix-huit pays ont eu recours à ce type d'arrangement en 1960. En 1961, il y en a eu 29 et, en 1962, 42. On peut citer à titre d'exemple le projet de l'OACI en Arabie Saoudite, qui groupe 22 experts et fournit une école à 200 stagiaires de l'aviation civile. En Libye, le programme de "fonds de dépôt" a presque atteint l'importance et la portée du programme ordinaire. Les chiffres cités comprennent des fonds provenant de la Campagne mondiale contre la faim.

41. En tant que Président-Directeur du BAT, M. Owen doit analyser les possibilités de l'assistance technique internationale pour les nations en voie de développement compte tenu d'une évaluation réaliste des contributions que l'on peut attendre des pays donateurs, et notamment des plus importants de ceux-ci. Une part considérable des ressources futures continuera d'être consacrée aux engagements déjà pris, mais la proportion des tâches nouvelles n'est pas négligeable, non seulement dans le cas des pays qui accèderont prochainement à l'indépendance, mais aussi dans le cas de ceux qui viennent d'y accéder. En même temps, nombre des plus anciens parmi les pays en voie de développement comprennent de mieux en mieux l'utilité pratique de l'assistance technique internationale et l'on en est arrivé au stade où l'assistance technique appelle une assistance technique encore plus importante, c'est-à-dire au moment où la contribution du BAT prend une importance capitale. Compte tenu des exigences croissantes auxquelles sont soumis le Fonds spécial et les autres programmes qui participent à la Décennie des Nations Unies pour le développement, M. Owen espère ne paraître ni trop timoré ni trop optimiste en supposant que les ressources financières du BAT pour la période 1965-1966 atteindront 120 millions de dollars. A la veille de la Conférence annuelle pour les annonces de contributions, M. Owen fait appel à tous les gouvernements pour qu'ils augmentent leur contribution, dont ils retireront, sous forme de progrès humain, des bénéfices qui n'auront aucune commune mesure avec les montants fournis.

42. M. HOFFMAN (Directeur général du Fonds spécial)^{3/}, remarquant que dans moins de trois mois le Fonds spécial aura accompli les cinq premières années de son existence, estime qu'il pourrait être utile de revenir brièvement en arrière pour voir

^{3/} Le texte *in extenso* de la déclaration faite par le Directeur général du Fonds spécial a été distribué sous la cote A/C.2/L.725.

quels ont été les résultats obtenus et examiner les propositions en vue d'améliorer les opérations du Fonds. Il rappelle que les responsabilités que la Commission a confiées au Fonds spécial comprennent l'assistance accordée aux pays en voie de développement pour les éclairer davantage sur leurs propres ressources naturelles, pour créer des instituts nationaux d'enseignement et de formation permettant de préparer le personnel requis pour l'utilisation de leurs ressources naturelles, ainsi que pour créer des organisations de recherche appliquée en vue de mettre au service du développement les progrès extraordinaires accomplis dans les domaines de la science et de la technique. On a également adressé un appel pressant au Fonds pour qu'il contribue à accélérer l'industrialisation et à créer des instituts de planification économique.

43. A ce jour, le Conseil d'administration du Fonds spécial a approuvé 327 projets intéressant plus de 100 pays et territoires et entraînant des dépenses qui s'élèvent au total à 672 millions de dollars. On trouvera des détails complémentaires dans le rapport du Fonds spécial intitulé *Target: an expanding world economy*^{4/}. M. Hoffman donne également des chiffres relatifs au nombre des experts venus de différents pays et de ceux qui, en tant que personnel de contrepartie, ont fourni leurs services aux projets bénéficiant de l'assistance du Fonds spécial; au nombre des étudiants qui suivent des cours techniques bénéficiant de l'assistance du Fonds spécial et des personnes occupant des postes de direction et de surveillance qui ont reçu une formation avancée en matière de production industrielle et de productivité ou ont participé à des cycles d'études spécialisés dans ce domaine; au nombre des étudiants qui ont suivi des cours intensifs dans le domaine de l'aviation civile et des télécommunications et des personnes qui ont reçu une formation spécialisée en tant qu'instructeurs pour diverses spécialités industrielles ou une formation qui leur permettra de former des maîtres de l'enseignement secondaire grâce à l'assistance du Fonds spécial.

44. L'expérience du Fonds spécial a servi à démontrer qu'il y a, dans les pays en voie de développement, d'immenses richesses agricoles et minérales qui ne sont pas entièrement exploitées ou qui attendent d'être découvertes. M. Hoffman cite comme exemple l'étude du Djezireh, en Syrie, que le Fonds vient d'achever avec la coopération du Gouvernement syrien et de la FAO, et qui a révélé la présence de nappes souterraines en quantités suffisantes pour transformer complètement un tiers de ce pays. L'expérience a également montré le champ fécond qui s'ouvre à la coopération internationale pour le développement, confirmant ainsi la sagesse dont la Deuxième Commission a donné la preuve en faisant de l'association la pierre angulaire du Fonds spécial. En fait, le principe de l'association et son application caractérisent toutes les activités du Fonds spécial. L'association qui existe entre le Fonds spécial et les pays bénéficiaires apparaît de façon remarquable dans la répartition des coûts; les pays bénéficiaires sont les associés principaux du programme, car ils fournissent la plus grande partie des fonds requis par les projets approuvés. Une association existe également entre le Fonds spécial, d'une part, et l'Organisation des Nations Unies et les institutions

qui lui sont reliées, d'autre part. En tant qu'agents chargés de l'exécution, la tâche de ces dernières commence avec l'aide qu'elles apportent aux gouvernements dans la préparation des demandes d'assistance adressées au Fonds spécial; dans certains cas, il peut y avoir lieu de renforcer leur budget ordinaire pour leur permettre de s'acquitter de cette fonction. Le Fonds spécial espère qu'avec l'accroissement du nombre de projets menés à bien ces institutions s'occuperont de plus en plus activement d'encourager les activités qui continueront ces projets.

45. M. Hoffman tient à saisir l'occasion qui lui est offerte pour exprimer son appréciation des résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies et par les institutions spécialisées dans l'exécution des projets qui bénéficient de l'assistance du Fonds spécial. C'est à leurs efforts ainsi qu'à l'assistance et à la coopération indispensables des gouvernements intéressés que revient le mérite principal des résultats obtenus au cours des dernières années. M. Hoffman tient également à exprimer sa gratitude au personnel du Fonds spécial, au Siège ou dans les bureaux locaux, pour ses services dévoués.

46. En ce qui concerne les diverses manières dont le Fonds spécial compte améliorer les services qu'il accorde aux pays en voie de développement comme aux pays industrialisés, le Fonds spécial continuera à rechercher de nouvelles mesures propres à accélérer l'exécution des projets. D'autre part, le Fonds spécial est particulièrement désireux d'étendre ses activités au secteur industriel et serait heureux de pouvoir fournir une assistance accrue lorsqu'il s'agit de déterminer la nature des industries qui pourraient être installées de façon économique pour manufacturer des produits nécessaires, fournir un débouché à la main-d'œuvre et développer l'activité économique. M. Hoffman espère que le Centre de développement industriel étudiera plus particulièrement cette question et aidera à préparer les demandes qui devront être présentées au Fonds spécial pour lui permettre d'entreprendre de telles études. Des études de cette espèce, cependant, ne sont utiles que si elles reçoivent la suite qu'elles méritent, une fois prouvée la valeur économique d'une industrie donnée. Le Fonds spécial a l'intention, dans certains cas appropriés, de déterminer avec les gouvernements intéressés la façon dont l'industrie pourrait participer au financement de ces études; les entreprises intéressées à continuer ces projets pourraient également être tenues de rembourser une partie des frais assumés à l'origine par la communauté internationale. Il serait utile que les gouvernements conçoivent les études des possibilités d'exécution en relation plus directe avec les organisations susceptibles de fournir ultérieurement les investissements nécessaires à la continuation des projets.

47. Les instituts de recherche industrielle qui bénéficient de l'appui du Fonds spécial sont déjà à même de fournir des services consultatifs économiques et techniques à ceux qui s'intéressent à créer ou à développer des établissements manufacturiers. Un exemple est fourni par l'Institut de recherche et de technologie industrielle de l'Amérique centrale, qui a mené à bien au cours des dernières années environ 150 études et enquêtes industrielles.

48. Il y a également lieu d'accroître l'assistance du Fonds spécial dans le domaine de l'application de la science et de la technique au processus du développement. Le Fonds spécial a déjà contribué sensible-

^{4/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: 63.I.7 (en anglais seulement).

ment à former des savants et des techniciens et à mettre à la disposition des pays en voie de développement les découvertes de la science et les outils de la technique; toutefois, il est fort désireux de faire plus et tout disposé à accueillir des suggestions raisonnables à ce sujet. Bien que l'on se soit surtout occupé jusqu'à présent de projets nationaux, des occasions appropriées de fournir une assistance sur le plan régional peuvent s'offrir un jour.

49. Il est un autre domaine dans lequel le Fonds souhaite étendre son utilité: aider à répondre aux besoins qu'ont les pays en voie de développement d'un volume croissant de capital en vue du développement. Le Conseil d'administration du Fonds spécial a insisté à juste titre pour le maintien de réserves suffisantes en vue de garantir que le Fonds puisse faire face à ses obligations financières concernant des projets à l'égard desquels les pays en voie de développement ont également pris des engagements considérables. Etant donné que la durée d'exécution des projets est en moyenne de quatre ans, le compte réserves contient des sommes importantes, les intérêts rapportés par ce fonds de réserve ayant suffi à défrayer largement les dépenses faites au Siège et aux bureaux locaux pour les opérations du Fonds. Le Conseil d'administration s'est demandé si une partie de ce fonds de réserve ne pourrait être affectée plus directement à des fins de développement sous la forme de prêts à court terme pour le développement. De cette manière, les contributions au Fonds spécial pourraient avoir un double usage en jouant dans le développement un rôle provisoire en même temps que définitif. Le Fonds spécial envisage également de fournir aux gouvernements des prêts à court terme destinés à permettre la construction de centres des Nations Unies visant à abriter dans un même bâtiment les services de l'Organisation des Nations Unies et de toutes les institutions spécialisées. Des prêts à court terme analogues peuvent aussi faciliter le logement des experts des Nations Unies dans certains pays où l'absence de telles facilités gêne le recrutement. D'autres expériences sont également à l'étude pour ce qui est de l'utilisation des soldes de réserve en espèces pour de courtes périodes.

50. Comme la Deuxième Commission, le Conseil d'administration tient à ce que les travaux de préinvestissements soient promptement suivis d'investissements effectifs lorsque la situation le justifie, et il a donc accepté d'aider les gouvernements requérants à trouver les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre des projets appuyés par le Fonds spécial. Entre-temps, l'Organisation des Nations Unies et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement sont également en train d'élargir leurs moyens d'action dans les domaines des services financiers, consultatifs, de formation et d'information.

51. Le Fonds spécial a l'intention de renforcer son organisation locale, projet qui vise à lui permettre de faire face à ses responsabilités à l'égard des gouvernements, responsabilités qui seront accrues par l'expansion du programme et les nouveaux services que l'on vient de décrire. Les bureaux locaux, qui desservent à la fois le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial ainsi que, souvent, les institutions spécialisées, constituent un élément clef de l'efficacité de l'assistance fournie par les Nations Unies et, bien qu'ils aient été presque doublés en nombre, demandent plus de personnel et plus de bureaux.

52. Dans ses efforts pour améliorer la qualité des projets financés par le Fonds spécial, ce dernier a employé au cours de l'année écoulée quatre experts de grande valeur dans le domaine des priorités du développement en tant que consultants pour coopérer avec des gouvernements à la demande de ces derniers en association étroite avec les directeurs locaux du Fonds spécial. Leur succès a été si concluant que le Fonds propose de recommander l'expansion de ses services au Conseil d'administration pour l'exercice 1964.

53. M. Hoffman tient à souligner un fait nouveau qui lui est particulièrement agréable — à savoir l'intérêt croissant qui est porté à l'importance fondamentale des activités de préinvestissement. La valeur multiplicatrice des sommes relativement peu élevées consacrées à l'assistance de préinvestissement est de mieux en mieux connue, la preuve en étant que cinq études de possibilités d'exécution, ayant coûté 3 millions de dollars aux pays bénéficiaires et au Fonds, ont déjà eu pour résultat des investissements de l'ordre de 400 millions de dollars. M. Hoffman est persuadé qu'avant le début de la deuxième moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement des études de viabilité en voie d'être terminées permettront d'obtenir 600 millions de dollars d'investissements de plus.

54. L'appui financier reçu par le Fonds spécial a presque triplé depuis 1959, mais l'objectif de 100 millions de dollars reste encore à atteindre; il est indispensable que l'on arrive à cette somme en 1964 si l'on veut satisfaire les demandes tendant à approuver nombre de nouveaux projets.

55. Le Fonds spécial place ses espoirs en la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, car les efforts actuels déployés pour développer le commerce sont manifestement insuffisants. Rien ne saurait contribuer davantage à la création d'une économie mondiale en voie d'expansion rapide que le développement du commerce et l'établissement de termes de l'échange plus équitables entre les nations.

La séance est levée à 17 h 5.